PING PONG CLUB COURTHÉZONNAIS

Salle polyvalente, 372 boulevard Jean Villard
84350 COURTHÉZON
https://ping-courtezonnais.sportsregions.fr

40ème TOURNOI RÉGIONAL DES COMMERÇANTS, ARTISANS, VIGNERONS

RÈGLEMENT

Numéro d'Homologation : 2505/2025-R
Dimanche 19 avril 2026
Clôture des inscriptions le samedi 18 Avril 2026 à 12H

Directeur du tournoi
M. MARION Denis – 06.07.24.14.19

Engagements (par Internet uniquement)
https://ping-courtezonnais.sportsregions.fr

Juge-Arbitre
M. Serge Poirier - 84609 - JA 3

Article 1 - Définition : Tournoi Régional

Le Tournoi Régional des Commerçants, Artisans et Vignerons est une compétition de Tennis de Table organisée par le Ping Pong Club Courthézonnais, et destinée aux joueurs licenciés « compétition » à la FFTT, valides et invalides, venant de toute la Région, hormis les poussins.
Ce tournoi homologué est régi en application des règlements fédéraux.
Les résultats seront comptabilisés pour le calcul des classements.
Une buvette fonctionnera toute la journée.

Article 2 - Licenciation

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2025/2026.
Les classements pris en compte seront ceux de la seconde phase 2025/2026 (janvier 2026).

Article 3 - Matériel et condition générales

La compétition se déroulera sur 12 tables homologuées par l'ITTF. Les balles, homologuées ITTF, seront fournies par les joueurs. Une tenue sportive conforme aux règles du jeu est exigée. Aucune interruption ne sera établie.

Article 4 - Droits d'engagements

Les engagements sont limités à 3 tableaux. Le paiement sera réalisé uniquement en ligne, en même temps que l'inscription.

Mode de paiement	1 Tableau	2 Tableaux	3 Tableaux
Paiement en ligne (carte bancaire)	10 €	17 €	25 €

En cas de forfait annoncé avant la limite des inscriptions, le club procèdera au remboursement à hauteur de 98% environ, les frais bancaires n'étant pas remboursés. En delà de la date limite, il n'y aura aucun remboursement. Toute demande d'annulation ou de modification doit être faite auprès de M. Denis MARION (06.07.24.14.19).
Un engagement peut être refusé s'il y a dépassement de la capacité du tableau.

Article 5 – Tableaux, horaires et dotations

Ouverture de la salle à 7h00. Le pointage des tableaux débutera une heure avant leur début.
Les joueurs doivent avoir pointé 30 minutes avant le début du tableau.
Les tableaux sont limités à 36 joueurs, sauf le tableau H qui est limité à 24 joueurs.
La dotation globale est de **2 490 €**. Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes recevront leur prix en chèques.

TABLEAU		DÉBUT	½ FIN.	FINALISTE	VAINQUEUR
A	500 à 649 pts	8h00	25 € + lot vin	50 € + lot vin	100 € + Coupe
B	500 à 799 pts	10h00	25 € + lot vin	50 € + lot vin	100 € + Coupe
C	500 à 999 pts	12h00	30 € + lot vin	60 € + lot vin	120 € + Coupe
D	500 à 1199 pts	14h00	30 € + lot vin	60 € + lot vin	120 € + Coupe
E	500 à 1399 pts	9h00	35 € + lot vin	70 € + lot vin	140 € + Coupe
F	500 à 1599 pts	11h00	40 € + lot vin	80 € + lot vin	160 € + Coupe
G	500 à 1899 pts	13h00	45 € + lot vin	90 € + lot vin	180 € + Coupe
H	Toutes Séries	15h00	75 € + lot vin	150 € + lot vin	350 € + Coupe

Article 6 - Déroulement de la compétition

Les joueurs seront placés en fonction de leur dernier classement officiel.
Les dames peuvent s'inscrire dans les tableaux messieurs.
Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.
Les parties préliminaires se feront en poules de 3 joueurs.
Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.
Le tableau final de chaque catégorie est un tableau à élimination directe.
Dans les poules, le joueur exempt est tenu d'arbitrer. Dans les tableaux et les poules incomplètes, les joueurs s'arbitrent eux-mêmes s'il n'y a pas d'arbitre disponible.
Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après le premier appel sera déclaré forfait.

Article 7 – Assurances

Le Ping Pong Club Courthezonnais décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.
En cas d'accident, l'assurance personnelle du joueur sera prise en compte.
Les parents seront tenus responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.

Article 8 - Conditions d'annulation

Le tournoi peut être annulé sans préavis et unilatéralement en fonction de la disponibilité des locaux municipaux ou de la disponibilité des membres organisateurs.

Article 9 - Tirage au sort

Dans chaque tableau, les poules seront constituées en public après la fin du pointage. Le tirage au sort des tableaux sera effectué à l'issue des poules.

Article 10 – Forfait ou absence

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Régionale appliquera l'article IV.202 des Règlements Administratifs sur la première partie non jouée : il y aura une perte de points classements qui auraient dû être perdus en cas de défaite.